



CONTRAT D'INSCRIPTION A RESID'DANSE



Fourrir :

- Un dossier d'inscription avec une photo d'identité
- Justificatif de résidence pour les habitants de Chenôve (facture de téléphone, électricité, taxe d'habitation...)
- Règlement intégral des cours par chèques ou/et espèces

Un élève mineur sera inscrit par son représentant légal qui devra signer une autorisation parentale.

Aucune inscription ne sera valable si le dossier est incomplet (le règlement, justificatif, etc.)

I- CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- Adhésion

Résid'danse est une école de danse hip hop gérée par l'association Figure 2 Style constituée en association de type loi 1901. L'Adhésion annuelle de 10 € par élève n'est pas comprise dans les tarifs annuels des cours de danse. Le montant de la cotisation ne peut faire l'objet d'aucune réduction. Pour des raisons pratiques, le montant de l'adhésion peut être intégré dans un tarif global lors d'une inscription à une activité payante.

L'association Figure 2 Style organise des cours de danse, des stages et divers événements tels que des sorties, spectacles, battles et diverses autres animations auxquels les adhérents pourront participer. Ils seront informés des activités principalement par e-mails, Facebook, affiches à l'entrée... Les activités que l'association organise sont ouvertes à tous les publics après le règlement de la cotisation annuelle. Une participation financière peut-être demandée.

2- Tarification et conditions de paiement

L'abonnement annuel est effectif du 16 Septembre 2024 jusqu'au gala 2025.

Les publications et le site Internet sont des outils d'information non contractuels. En cas d'erreur, seul le document délivré lors de l'inscription fait foi. L'inscription à une activité n'est effective qu'après règlement du montant dû.

Des conditions particulières de paiement peuvent être accordées pour un montant dépassant 50€. Il convient alors de libeller 2 à 6 chèques au maximum par participant et d'inscrire, au dos de chaque chèque, le mois d'encaissement souhaité. Les chèques sont encaissés entre le 10 et 15 du mois.

Compte tenu de ces facilités de paiement, l'inscription à un cours hebdomadaire implique le règlement de la totalité de la somme due pour l'année. Il ne sera accepté aucun paiement partiel lors d'une inscription à une activité.

Les moyens de paiement acceptés sont les espèces et les chèques bancaires.

3- Résiliation, remboursement

a- La souscription à un abonnement ne peut être résiliée par l'adhérent que pour raison professionnelle sur présentation d'un justificatif de l'employeur, ou raison médicale sur présentation d'un certificat médical. Dans ces cas seulement, les cours non effectués à compter de la date de réception de la demande de résiliation par courrier, qui doit être postérieure ou identique à celle figurant sur le justificatif, seront remboursés au prorata des cours effectués.

b- Pour tout problème de santé nécessitant l'arrêt définitif de l'activité pendant l'année en cours, ne seront remboursés que les trimestres restants et non commencés; bien évidemment sur présentation de justificatifs (certificat médical par exemple).

c- Passée la date du trimestre en cours, les mensualités correspondantes à celui-ci seront dues et non remboursables.

d- La non-présence de l'élève à un ou plusieurs des trimestres ne peut en aucun cas prévaloir pour un arrêt définitif de l'activité, et de ce fait aucun remboursement ne pourra être effectué.

e- En cas d'annulation ou d'arrêt d'un cours organisé par l'association Figure 2 Style ou sur décision du comité de direction (ex: le nombre d'élève trop faible pour assurer un cours), les adhérents concernés seront remboursés au prorata des cours non effectués. Les engagements éventuels dans d'autres cours restent alors valables. Aucune autre indemnité ou remise ne saurait être accordée pour le préjudice subi.

4- Assurance

Les adhérents à l'association Figure 2 Style sont couverts par l'assurance de type responsabilité civile contractée par l'association à la MAIF.

Les vestiaires et salle de cours sont exclusivement réservés aux élèves adhérents et assurés.

Le professeur n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est pas responsable des élèves dans les vestiaires.

Les élèves sont responsables de leurs affaires, l'association Figure 2 Style ne saurait être tenue responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration dans les vestiaires et la salle de danse. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets de valeur.

II- DEROULEMENT DES COURS

Faire partie de Résid'danse, c'est avoir l'assurance de bénéficier des cours et stage de grandes qualités avec les plus grand noms. Nous nous engageons à offrir aux élèves des cours leur permettant d'acquérir de réelles connaissances. Nous nous basons sur un contrat de confiance entre l'élève et nous. Nous encourageons fortement les élèves à participer à nos cours libres afin de développer et approfondir les choses acquises durant les cours dans un autre contexte plus autonome. Résid'danse se veut être un lieu de vie où les passionnés de Hip Hop, débutants ou confirmés, enfants, adolescents ou adultes, se donnent rendez-vous chaque semaine.

Notre objectif : rendre le Hip Hop accessible à tous dans un environnement de qualité et de convivialité ! En adaptant le niveau des cours aux profils des participants, les professeurs de danse sont attentifs à la progression de chacun.

1) Calendrier des cours

Les cours prennent effet à partir du 16 septembre 2024 et s'arrêtent la semaine avant le gala. La durée d'un cours est de 40 min pour les enfants de moins de 6 ans, 1h00 pour les enfants de moins de 10 ans et de 1h15 pour les élèves de plus de 10 ans.

Les cours sont dispensés durant le calendrier scolaire.

Le premier cours est gratuit, c'est un cours d'essai.

La participation aux cours de niveaux cycle 1, cycle 2, cycle 3, est soumise à l'approbation du professeur. Figure 2 Style se réserve le droit d'en refuser l'accès à tout élève d'un niveau jugé insuffisant ainsi qu'à toute personne dont l'attitude pourrait nuire au bon déroulement du cours. Le cas échéant, un remboursement pourra être effectué au prorata des cours effectués.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les cours de danse commencent dès l'âge de 4 ans.

Il est possible d'opter « uniquement » pour le cours libre.

2) Le cours libre

Participer aux cours libres demeure la solution idéale pour tous ceux qui souhaitent découvrir ou progresser librement dans la danse hip hop. Pour la « seule » participation à ce cours, seul le paiement de l'adhésion à l'association est nécessaire. Pour tout abonnement annuel, le cours libre est gratuit.

3) Spectacles et gala de fin d'année

Le gala de fin d'année, résultat de l'année de travail, n'est nullement obligatoire mais vivement recommandé. La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (spectacles, activités de proximité etc...) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs.

4) Évaluations :

L'élève passe deux fois par an devant un jury de professeurs de Résid'danse afin d'être soumis à une évaluation. L'objectif est de donner un retour aux élèves sur leur progression. Il s'agit aussi d'examiner la gestion du stress de l'élève et de préparer à affronter le regard extérieur. Cela nous permet également de recadrer les élèves quant au travail demandé.

5) Les stages au sein de Résid'danse :

Chez Résid'danse, des stages inédits avec la participation des plus grands noms du monde de la danse hip hop sont proposés. Beaucoup d'entre eux ont travaillé avec de célèbres artistes (tel que Popin Pete pour Michael Jackson, Madonna...). Ces stages de danse pourront être organisés pendant les périodes de vacances scolaires ou les week-ends. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque événement proposé.

6) Le cahier de liaison :

Les élèves doivent se munir d'un cahier grand format, véritable outil de travail et relais privilégié entre l'équipe pédagogique et les élèves. Ce cahier se veut pédagogique : description des objectifs des cours, résultat des évaluations, repères historiques et pédagogiques (explicatifs des terminologies utilisées). Ce cahier devra être apporté à chaque cours. Le même cahier pourra être utilisé durant toutes les années de fréquentation de Résid'danse.

7) Team compétition :

A la demande des enseignants de hip hop, certains élèves peuvent intégrer la « team compétition ». Ces élèves seront donc sollicités pour des entraînements supplémentaires, des sorties (battles, démos, shows, stages...). Une participation financière pourra parfois être demandée.

Les élèves de la « team compétition » devront fournir un certificat médical.



TARIFICATION

| | 4 à 5 ans | 6 à 18 ans | 18 ans et + | Cardio- dancing | Cours Libre |
|----------------------------|-----------|------------|-------------|-----------------|-------------|
| 1 cours | | | | 10€ | |
| Annuel Habitant Chenôve | 119€ | 199€ | 269€ | 119€ | 10€ |
| Annuel Extérieur | 129€ | 229€ | 289€ | 129€ | 10€ |

Un t-shirt à l'effigie de l'école « Résid'danse » sera offert lors de chaque inscription annuelle.

RÉDUCTION *(les réductions s'appliquent sur le tarif de la saison (hors 10 € d'adhésion) et sont cumulables):*

FIDELITE : Réduction de 5% à partir de la 3ème année d'inscription à Résid'danse.

MULTI : si inscription à plusieurs cours (hors cours libre), réduction de 20% sur le deuxième cours et les suivants.

ETUDIANTS / CHOMEURS : réduction de 10% (*justificatif récent obligatoire*).

FAMILLE : réduction de 10% pour les inscrits d'une même famille, valable sur le deuxième membre de la famille et les suivants.

Les réductions Multi et Famille s'appliquent sur les tarifs les moins élevés.



RÈGLEMENT INTERIEUR



L'adhérent à l'association Figure 2 Style, s'engage à respecter le règlement qui suit :

ACCOMPAGNEMENT

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un dirigeant de l'association.

En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence d'un professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Il est demandé à chacun de respecter le voisinage aux abords des salles.

URGENCE MÉDICALE

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert à l'hôpital le plus proche).

Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

SALLE ET COURS DE DANSE

Les installations des locaux sont conformes aux normes. Il est donc recommandé de respecter les lieux.

L'accès à la salle de danse est strictement interdit tant que le professeur n'est pas arrivé.

La responsabilité du professeur et des dirigeants de l'association s'achève dès la fin du cours de danse.

Les élèves doivent être prêts dans la salle de danse à l'heure précise du début du cours. Tout retard d'un ou plusieurs élèves entraîne une gêne pour les autres et pour le bon déroulement du cours.

Pour suivre les cours, les élèves doivent se présenter dans une tenue de sport correcte et propre.

Tout élève ne pouvant pas assister à un cours est tenu de prévenir le professeur. L'assiduité au cours favorise une meilleure progression.

Un professeur ne pouvant assurer un cours pour diverses raisons (spectacles, stages à l'extérieur...) informera ses élèves au préalable. Dans ce cas, un professeur remplaçant assurera le cours à la place du professeur titulaire. Si aucun des professeurs (titulaires et remplaçants) ne peut être présent, le cours sera repoussé à une date établie entre les professeurs, les élèves et leurs parents.

Les parents ou amis ne sont pas admis dans la salle de danse pendant le déroulement des cours, sauf sur autorisation du professeur. Tout entretien avec le professeur se fera entre les cours et de façon brève afin de ne pas retarder le cours suivant.

Le gala de fin d'année n'est pas obligatoire, cependant les élèves qui s'engagent à y participer doivent être impérativement présents à tous les cours ainsi qu'aux répétitions.

Le port de bijoux pendant les cours de danse est interdit. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, ou de détérioration.

Le chewing-gum est interdit en cours.

L'utilisation du téléphone portable est interdite.

Il est interdit de fumer et de manger dans la salle de danse, les vestiaires et le couloir, et tout espace intérieur à l'école.

Venir à chaque cours muni de son cahier de liaison.

Ne pas marcher avec des chaussures d'extérieurs dans la salle de danse. Prévoir une paire de chaussures propres.

VESTIAIRES

Les élèves doivent se changer dans les vestiaires.

Les vestiaires doivent rester dans l'état où ils étaient avant votre arrivée, c'est à dire propres.

Vérifiez les vestiaires avant de partir afin de vous assurer de n'avoir rien oublié.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux (vestiaires, salle de danse...).

DÉGRADATION

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève prononcée par le Directeur.

Toute dégradation faite au matériel (mobilier, disques, chaîne HI FI, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable de l'élève.

OBJET DANGEREUX

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, produits inflammables...).

BONNE CONDUITE

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur ou d'un membre de l'association sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'élève pourra être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un élève mineur est portée, avec indication du motif, à la connaissance des parents. En cas de renvoi, la décision sera irrévocable.

ABSENTÉISME

Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité les cours auxquels ils sont inscrits.

Un taux d'absentéisme élevé et fréquent peut conduire à l'interdiction d'un élève à se présenter au spectacle voire à l'exclure.

GALA DE FIN D'ANNÉE

Un spectacle est organisé tous les ans, traditionnellement à la fin de l'année scolaire.

Les élèves qui participent au spectacle de fin d'année devront le signaler à la fin du 2ème trimestre.

Les élèves qui ne souhaitent pas participer au spectacle de fin d'année seront tenus d'en informer le professeur trois mois avant la date du spectacle. En aucun cas, la non-participation d'un élève au spectacle de fin d'année ne peut nuire à sa participation au cours.

Le prix des entrées du gala n'est pas inclus dans l'abonnement annuel.

Une participation financière peut être demandée par le professeur pour les frais de costumes.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, les adhérents bénéficient d'un droit de rectification concernant les informations contenues sur les fichiers informatiques. En outre, les adhérents qui le souhaitent peuvent à tout moment se désabonner de la liste de diffusion informatique.

Les anciens adhérents qui ne souhaitent plus apparaître dans nos fichiers en seront retirés sur simple demande écrite.

DROIT À L'IMAGE

Le responsable de l'élève autorise l'association Figure 2 Style à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités proposées par l'association Figure 2 Style
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de notre association (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site internet...)
- Enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par notre association auxquels participe l'élève et accepter, que le résultat visuel et sonore puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de notre association (vidéos, internet...)

L'association Figure 2 Style s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

En s'inscrivant à Résid'danse, les élèves s'engagent à :

- suivre tous les cours régulièrement**
- respecter le règlement intérieur de l'établissement**

